

## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Le procès-verbal ci-dessous reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance extraordinaire du 28 mai 2024. Toutefois, selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, il doit être approuvé par le conseil à la prochaine séance ordinaire

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **28 mai 2024** à l'hôtel de ville, à **18 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers(ères) suivants : mesdames Isabelle Lemay et Christine Arsenault ainsi que messieurs Alain Laprade, André Legros et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Absence motivée : Monsieur François Vallières, conseiller

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Madame Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

#### L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Parole au public (1<sup>ère</sup> période);
4. Approbation du tableau détaillé des immobilisations imputées au fonds de roulement pour l'exercice financier 2023;
5. Octroi. Contrat pour les services professionnels pour la caractérisation écologique des terrains vacants à développer en bordure de la route 338 et représentant 160 hectares. Appel d'offres n° 2024-05-INV ;
6. Octroi. Contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture autour de la piscine municipale. Appel d'offres n° 2024-07 ;
7. Octroi. Contrat pour des travaux de resurfaçage des rues Juillet, Arbour, Le Boisé et Julie. Appel d'offres n° 2024-08 ;
8. Octroi. Contrat gré à gré. Caractérisation des sols des rues Juillet, Arbour et Le Boisé ;
9. Autorisation du Parc du canal de Soulanges à procéder à des aménagements et activités à l'embouchure Ouest du canal de Soulanges ;
10. Autorisation de signature. Protocole d'entente avec le Parc du canal de Soulanges ;
11. Prolongation de la période de probation. Assistante-greffière;
12. Parole au public (2<sup>e</sup> période);
13. Levée de la séance.

#### 1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**197-05-2024**

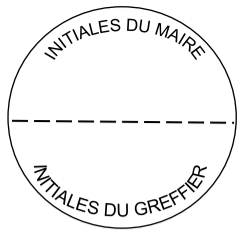
**Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 mai 2024**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 18 h 47.

ADOPTÉE à l'unanimité



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 28 mai 2024

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

198-05-2024  
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2024

Il est proposé par la conseillère Madame Christine Arsenault,  
Et résolu

QUE,  
le Conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

### 3. PAROLE AU PUBLIC (1<sup>ère</sup> période)

4.

199-05-2024  
Approbation du tableau détaillé des immobilisations imputées au fonds de roulement pour l'exercice financier 2023

**ATTENDU QUE** la Ville désire modifier les dépenses en immobilisation imputées au fonds de roulement pour l'exercice financier 2023, tel que décrit au tableau ci-dessous décrivant pour chacun la durée de l'amortissement :

DESCRIPTION DES IMMOBILISATIONS	ANNÉE AMORTIE	RÉSOLUTION	MONTANT DÉPENSE INITIALE (NET)	MONTANT DÉPENSE RÉELLE (NET)
Tracteur Better Green 175 (Achat débroussailleuse modèle 470 au lieu du modèle 450)	10	188-05-2023	401 960,06 \$	405 812,95 \$
Laveuse à eau chaude et mousse, haute pression (Ajout frais d'installation d'électricité et plomberie)	5	95-03-2023	19 570,60 \$	27 032,57 \$
Véhicule Toyota Tacoma 2023 (Ajout frais d'installation d'équipement sur le camion)	5	237-06-2023	46 549,77 \$	49 712,36 \$
<b>GRAND TOTAL (montant net)</b>			<b>468 080,43 \$</b>	<b>482 557,88 \$</b>

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu

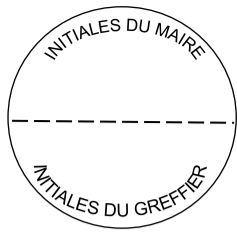
QUE,  
le Conseil approuve le tableau détaillé des immobilisations imputées au fonds de roulement pour l'exercice financier 2023 décrivant pour chacun la durée de l'amortissement et la dépense réelle.

ADOPTÉE à l'unanimité

200-05-2024  
Octroi. Contrat pour les services professionnels pour la caractérisation écologique des terrains vacants à développer en bordure de la route 338 et représentant 160 hectares. Appel d'offres n° 2024-05-INV

**ATTENDU QUE** le Conseil a autorisé le directeur du Service du génie à procéder à un lancement d'appel d'offres, par sa résolution n° 52-02-2024 ;

**ATTENDU QUE** la greffière a procédé à l'ouverture de soumission le 21 mai 2024 pour l'appel d'offres sur invitation n° 2024-05-INV pour des services professionnels pour la caractérisation écologique des terrains vacants à développer en bordure de la route 338 et représentant 160 hectares ;



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 28 mai 2024

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ci-dessous ont déposé une soumission conforme aux délais prescrits à l'appel d'offres n° 2024-05-INV :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (Incluant taxes)	PRIX (Net)
WSP CANADA INC.	51 273,33 \$	46 819,39 \$
CIMA+ S.E.N.C.	108 536,40 \$	99 108,20 \$

**ATTENDU QUE** la dépense n'est pas prévue dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 ;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Legros,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil entérine les soumissions reçues et accepte la recommandation d'octroyer le contrat de services professionnels pour la caractérisation écologique des terrains vacants à développer en bordure de la route 338 et représentant 160 hectares à la compagnie « WSP CANADA INC. », plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° 2024-05-INV, d'un montant de 51 273,33 \$ (taxes incluses) ;

**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité

**201-05-2024**

**Octroi. Contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture autour de la piscine municipale. Appel d'offres n° 2024-07**

**ATTENDU QUE** la greffière a procédé à l'ouverture de soumission le 21 mai 2024 pour l'appel d'offres public n° 2024-07 pour la fourniture et l'installation d'une clôture autour de la piscine municipale ;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ci-dessous ont déposé une soumission conforme aux délais prescrits à l'appel d'offres n° 2024-07 :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (Incluant taxes)	PRIX (Net)
LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC.	199 754,85 \$	182 402,80 \$
CLÔTURES SUMMUM	225 833,90 \$	206 216,45 \$
CLÔTURES DAVIAULT	277 923,32 \$	253 781,03 \$

**ATTENDU QUE** la dépense n'est pas prévue dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 ;

**POUR CES MOTIFS :**

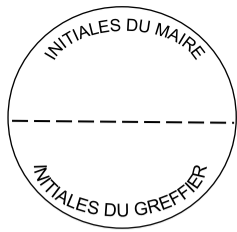
**Il est proposé par la conseillère Madame Isabelle Lemay,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil entérine la soumission reçue et accepte la recommandation d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture autour de la piscine municipale à la compagnie « LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC. », plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° 2024-07, d'un montant de 199 754,85 \$ (taxes incluses) ;

**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le poste budgétaire de dépenses d'investissement du règlement d'emprunt n° EMP-336 et EMP-336-1.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Séance extraordinaire du 28 mai 2024

**202-05-2024**

**Octroi. Contrat pour des travaux de resurfaçage des rues Juillet, Arbour, Le Boisé et Julie. Appel d'offres n° 2024-08**

**ATTENDU QUE** la greffière a procédé à l'ouverture de soumission le 21 mai 2024 pour l'appel d'offres public n° 2024-08 pour des travaux de resurfaçage des rues Juillet, Arbour et Le Boisé et l'amélioration du drainage de surface de la rue Julie ;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ci-dessous ont déposé une soumission conforme aux délais prescrits à l'appel d'offres n° 2024-08 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (Incluant taxes)	PRIX (Net)
ROXBORO EXCAVATION INC.	2 285 938,73 \$	2 087 366,75 \$
ALI EXCAVATION INC.	2 724 661,98 \$	2 487 979,56 \$

**ATTENDU QUE** la dépense est prévue dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 pour un montant de 2 500 000 \$ ;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Patrick Delforge,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil entérine les soumissions reçues et accepte la recommandation du chargé de projet de la firme « AVIZO » d'octroyer le contrat pour des travaux de resurfaçage des rues Juillet, Arbour et Le Boisé et l'amélioration du drainage de surface de la rue Julie à la compagnie « ROXBORO EXCAVATION », plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° 2024-08, d'un montant de 2 285 938,73 \$ (taxes incluses) ;

**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité

**203-05-2024**

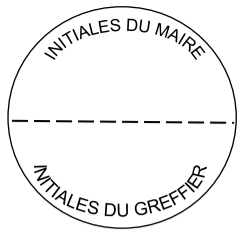
**Octroi. Contrat gré à gré. Caractérisation des sols des rues Juillet, Arbour et Le Boisé**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'appel d'offres n° 2024-08, une caractérisation des sols doit être effectuée afin de déterminer la qualité des sols actuels quant aux matériaux granulaires, et des sols provenant de réfection des fossés et des ponceaux ;

**ATTENDU QUE** le coordonnateur du Service du génie a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (Incluant taxes)	PRIX (Net)
GROUPE ABS	38 861,55 \$	35 485,78 \$
LABORATOIRE GS	69 904,80 \$	63 832,40 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le choix du mode de sollicitation a été respecté conformément au règlement n° 339 sur la gestion contractuelle ;



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 28 mai 2024

### EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

### QUE,

le Conseil entérine les demandes de prix reçues et accepte l'offre de service pour la caractérisation des sols des rues Juillet, Arbour et Le Boisé à la compagnie « GROUPE ABS », au montant de 38 861,55 \$ (taxes incluses) ;

### ET QUE,

la présente résolution ainsi que les documents de demandes de prix et la soumission déposée constituent le contrat liant les parties ;

**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité

204-05-2024

**Autorisation du Parc du canal de Soulanges à procéder à des aménagements et activités à l'embouchure Ouest du canal de Soulanges**

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges a créé le Parc régional du canal de Soulanges (ci-après nommé « Parc régional ») afin de permettre la concrétisation d'un projet d'envergure destiné à des activités récréotouristiques et culturelles, tant pour la population des municipalités riveraines que celle des autres municipalités du territoire et même d'ailleurs ;

**ATTENDU QUE** la MRC a confié à l'organisme Parc du canal de Soulanges la gestion des terrains du Parc régional et le développement et la gestion de projets sur ce territoire ;

**ATTENDU QUE** les parcs Thomas-Monro et Louis-Stanislas-Pariseau font partie intégrante du Parc régional suite à des ententes conclues en 2021 entre la MRC et les municipalités riveraines du canal de Soulanges ;

**ATTENDU QU'**en vertu de ces ententes, la MRC et le Parc du canal de Soulanges deviendront éventuellement les gestionnaires des terrains sis à l'embouchure Ouest du canal de Soulanges, mais qu'entre temps des ententes doivent être signées pour tout aménagement y étant fait ;

**ATTENDU QUE** la valorisation des berges et terrains riverains à l'embouchure Ouest du canal de Soulanges figure parmi les priorités énoncées dans le Plan de développement économique du canal de Soulanges (2019) et les travaux du plan directeur d'aménagement culturel et paysager du Parc du canal de Soulanges depuis 2023, conformément à la volonté des organisations municipales ;

**ATTENDU** le désir des municipalités riveraines du canal de positionner le Parc régional comme un lieu de première importance pour le développement économique, récréotouristique, communautaire, sportif et culturel de leur milieu ;

**ATTENDU QUE** depuis 2021, les municipalités riveraines ont créé une pointe festive à l'embouchure Ouest du canal de Soulanges, appelée « L'Embouchure » ;

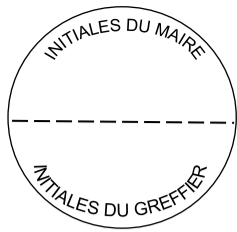
**ATTENDU QUE** depuis 2021, un comité opérationnel regroupant des représentants de toutes les parties a été créé et qu'une programmation d'activités et de spectacles y est présentée et connaît un vif succès ;

**ATTENDU QU'**en 2024 la gestion de la programmation sera prise en charge par le Parc du canal de Soulanges et que celle-ci respectera les principes directeur suivants :

- Spectacles à petit et moyen déploiement
- Programmation diversifiée

### POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Legros,  
Et résolu**



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 28 mai 2024

**D'AUTORISER** le Parc du canal de Soulanges à procéder aux aménagements tels que présentés aux plans déposés le 22 mai 2024 et joints en annexe à la présente résolution, en vue de la continuité de la terrasse riveraine aménagée en 2023 aux parcs Thomas-Monro et Louis-Stanislas-Pariseau ;

**ET QUE,**

la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire fasse partie intégrante du comité opérationnel afin de participer aux orientations dans le cadre de la gestion des aménagements et activités récréotouristiques et culturelles présenté au parc Thomas-Monro.

ADOPTÉE à l'unanimité

**205-05-2024**

**Autorisation de signature. Protocole d'entente avec le Parc du canal de Soulanges**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine du canal de Soulanges, la nouvelle vision adoptée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges est celle d'une intervention par « phases » ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette optique, le Parc du canal de Soulanges est mandaté pour animer et développer le potentiel de développement du canal de Soulanges ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une consultation publique menée pendant l'été 2018, les répondants ont en grand nombre mentionné que la location d'équipements non motorisés serait un élément intéressant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc du canal de Soulanges et la Ville de Coteau-du-Lac souhaitent travailler de concert pour améliorer l'offre de plein air dans la région de Vaudreuil-Soulanges, pour valoriser le patrimoine en lien avec le canal de Soulanges et la piste cyclable Soulanges et pour maximiser les retombées économiques liées au récréotourisme dans la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de location d'embarcations non motorisées aux abords du canal de Soulanges opère depuis 2018 et qu'il connaît un franc succès ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc du canal de Soulanges désire continuer à offrir le service en 2024 et proposer d'éventuels nouveaux services, dont un service de location de vélos ;

**CONSIDÉRANT QUE** les rôles et responsabilités de la Ville sont identiques à l'entente précédente ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Legros,  
Et résolu**

**D'AUTORISER** le directeur général et la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac le protocole d'entente avec l'organisme le Parc Régional du Canal Soulanges ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution ;

**ET D'AUTORISER** l'aménagement du site tel qu'identifié aux plans soumis en annexe de l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

**206-05-2024**

**Prolongation de la période de probation. Assistante-greffière**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prolonger la période de probation de 6 mois supplémentaires de l'assistante-greffière afin de nous permettre une évaluation sur un cycle annuel ;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations de la greffière de prolonger la période de probation jusqu'au 4 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de l'article 11 du règlement 312 autorisent le directeur général à engager un fonctionnaire;

**EN CONSÉQUENCE :**





**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

**Séance extraordinaire du 28 mai 2024**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte les recommandations de la greffière afin de prolonger la période de probation de l'assistante-greffière de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 4 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

**5. PAROLE AU PUBLIC (2<sup>e</sup> période)**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**207-05-2024**

**Levée de la séance extraordinaire du 28 mai 2024**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par la conseillère Madame Christine Arsenault,  
Et résolu**

**QUE,**

la séance extraordinaire du 28 mai 2024 soit et est levée à 19 h 18.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Paquette, OMA  
Greffière

**« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »**